

Appel à communications

Les enfants mis en cases

Poitiers 21 octobre 2021 - Angoulême 11 mars 2022

La presse satirique, en particulier *L'Assiette au Beurre* avait consacré plusieurs numéros au « scandale » de Mettray, notamment en 1909, conçu comme un reportage visuel qui a marqué durablement les imaginaires sociaux de plusieurs générations.

Très tôt, la bande dessinée s'est saisie de l'enfermement. Dans les années 1930, de chaque côté de l'Atlantique, des cellules, des prisons de fortune, des cages aussi enferment les héros que suit le public juvénile. Mais les maisons de corrections, colonies agricoles et pénitentiaires et autres établissements pour mineurs ont fait une entrée souvent discrète dans l'univers de la bande dessinée. Dans *La profession du père*, l'armoire de l'appartement est appelée « Maison de correction » ; dans *Le fils de l'officier*, il s'agit cette fois non pas d'un meuble mais d'un véritable « bagne pour enfants ». Dans un autre album, *Le Bagne de la honte*, Joachim, un enfant de 11 ans, se retrouve, en 1855, dans un centre pénitentiaire pour enfants.

Les auteurs des *Innocents coupables*, Laurent Galendon et Anlor, offrent une trilogie portant sur la colonie des Marronniers où mauvais traitements, tentatives d'évasions, drames, enfermements au quartier disciplinaire se succèdent. Ce récit graphique est le plus ambitieux. L'action se situe en 1912, date de la publication du roman de Louis Pergaud, *La guerre des boutons* et de la création des tribunaux pour enfants. Dans la bande dessinée, les personnages se ressemblent, ils ont le crâne rasé où les cheveux coupés très courts. Ils sont habillés avec le même uniforme. Les brimades quotidiennes sont restituées, le rassemblement dans le froid, les repas étiques, des toilettes sans papier, des tatouages établissant une hiérarchie entre colons, les punitions, les violences sexuelles. Les trois albums évitent le réquisitoire, mais au fil des pages les lecteurs non avertis se rendent bien compte que cette institution pénitentiaire qui visait à corriger les âmes et les corps n'est qu'une machine à broyer ou à insensibiliser : les enfants deviendront des « hommes endurcis », c'est-à-dire des « récidivistes incorrigibles ». Le travail dans les champs devient vexatoire et disciplinaire, et se montre ainsi éloigné de toute vertu pédagogique. L'institution apparaît épouvantable et illustre ce que d'aucuns appelaient la « justice de débarras ».

Désormais, l'imaginaire social et la culture visuelle du début du XXI^e siècle sont nourris de colons que la société tout entière veut ignorer et que les gardiens corrigent dans un dispositif visant à purger et amender les mineurs de justice. Les colonies pénitentiaires, au-delà des discours sur la rédemption et la volonté de former de futurs citoyens, sont bien des bagnes pour enfants mis en scène par le 9^e art.

La bande dessinée s'est intéressé plus largement à ce qu'il est convenu d'appeler l'enfance irrégulière, comprenant à la fois l'enfance qui commet des écarts à la loi ou aux normes et l'enfance victime de mauvais traitements : battue, violée, prostituée, abandonnée. Les dysfonctionnements familiaux et sociétaux sont mis en contexte et la question du travail forcé des enfants n'est pas négligé. Enfants vagabonds et enfants migrants ne sont pas non plus ignorés et trouvent leurs places dans les planches proposée aux lectrices et lecteurs, à la fois en France mais aussi aux Etats-Unis, en Corée ou au Japon, sans oublier l'Afrique qui a donné naissance à nombre de personnages.

Par commodité, sans être exhaustifs, il conviendra de s'intéresser d'abord aux représentations graphiques des enfants. Le corps des enfants n'est pas celui d'un adulte en miniature, comment est-il représenté ? Quelles sont les personnages inventés ou restitués et mis en récit ? Ensuite l'examen des situations retiendra l'attention. Quelles sont les circonstances et les contextes ? Enfin, les effets des humiliations et des brutalités ? Sont-elles combattues ? Le sort des auteurs d'agressions sont-ils l'objet d'une attention des auteurs de bandes dessinées ? Quant au devenir des victimes est-il pris en considération ?

Le colloque se tiendra sur deux journées : une à Poitiers le jeudi 21 octobre 2021 ; la seconde à Angoulême le jeudi 11 mars 2022.

Les propositions de communications (1500 signes) et une courte notice bio/biblio (500 signes) sont à adresser à Frédéric Chauvaud (frederic.chauvaud@univ-poitiers.fr) et à Jean-Jacques Yvorel ahpjm@orange.fr pour le 2 avril 2021.

L'organisation du colloque prend en charge les frais d'inscription, les nuitées, les repas et la publication des actes sous la forme d'un véritable livre. Un soutien pourra éventuellement être apporté pour les déplacements.

MSHS (3575 – Université de Poitiers et CNRS) – Cité Internationale de l'Image et de la Bande Dessinée (CIBDI) – Réseau Régional de Recherche Nouvelle Aquitaine en bande dessinée (3RBD)– Association pour l'histoire de la Protection judiciaire des mineurs (AHPJM).